

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès.

Messieurs TARILLON Lucien, PIVEC Denis, KLOSE Raymond, APPEL Patrick, HUBER Denis.

Absents : Mme ZAVARD Elisabeth, M. FLAUSSE Emmanuel.

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2024-09-41 : Choix de l'entreprise pour la reprise de 2 rampants rue de la Gare.

2024-09-42 : Choix de l'entreprise pour la réfection et l'isolation de la toiture de la Mairie.

2024-09-43 : Adhésion au service de vérification des dossiers retraite du Centre de Gestion de la Moselle.

2024-09-44 : Organisation de la venue de St Nicolas dans les écoles primaire et maternelle.

2024-09-45 : Organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2024.

2024-09-46 : Forêt communale : Travaux d'exploitation 2025.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.09.2024

2024-09-41 : Choix de l'entreprise pour la reprise de 2 rampants rue de la Gare.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les travaux de reprise des 2 rampants rue de la Gare et donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, qui donne lecture des offres reçues pour ces dits travaux.

- EUROVIA de Forbach	19 762.44 € H.T.	23 714.93 € T.T.C.
- TP KLEIN de Diebling	19 850.00 € H.T.	23 820.00 € T.T.C.
- COLAS de Sarreguemines	n'a pas donné suite	

La présentation des 2 offres reçues fait ressortir que l'entreprise la mieux-disante est EUROVIA de Forbach pour un montant de 23 714.93 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE d'effectuer ces travaux.
- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA de Forbach pour un montant H.T. de 19 762.44 € soit 23 714.93 € T.T.C.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 programme 2402 c/ 2151

2024-09-42 : Choix de l'entreprise pour la réfection et l'isolation de la toiture de la Mairie.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la Mairie et donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire, qui donne lecture des offres reçues pour ces dits travaux :

- WCZ - WEILER Couverture Zinguerie	46 539.50 € H.T.	55 847.40 € T.T.C.
- WEBER de Folschviller	48 852.50 € H.T.	58 623.00 € T.T.C.
- DHR de Behren-lès-Forbach	75 295.00 € H.T.	90 354.00 € T.T.C.

Une tranche optionnelle pour la pose et la dépose éventuelles de chevrons sera rajoutée au devis initial soit 3 120 € H.T. pour l'entreprise WCZ et 5 200 € H.T. pour l'entreprise DHR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE d'effectuer ces travaux.

- DECIDE de retenir le devis établi par l'entreprise WCZ – WEILER COUVERTURE ZINGUERIE de Freyming-Merlebach pour un montant de 46 539.50 € H.T. soit 55 847.40 € T.T.C. avec une tranche optionnelle de 3 120 € H.T. selon l'état de la charpente.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 pg 2308 c/231

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.09.2024

2024-09-43 : Adhésion au service de vérification des dossiers retraite du Centre de Gestion de la Moselle.

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **DÉCIDE** d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 23.09.2024

2024-09-44 : Organisation de la venue de St Nicolas dans les écoles primaire et maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE que St Nicolas passera dans les écoles maternelle et primaire le jeudi 5 décembre 2024 à partir de 9 h 30 avec distribution de sachets de friandises.
- VOTE un crédit de 350 € (trois cent cinquante Euros) au chapitre 623 du budget communal 202

2024-09-45 : Organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présent

- VOTE un crédit de 800 € (huit cents Euros) au chapitre 623 pour l'organisation de la Cérémonie Commémorative du 11 novembre 2024.
- Une messe sera célébrée le lundi 11 novembre 2024 à 18 h suivie de la cérémonie commémorative devant le Monument-aux-Morts avec dépôt d'une gerbe, allocution de Madame le Maire et récitation des enfants.
- Un Vin d'Honneur sera servi dans la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.

2024-09-46 : Forêt communale : Travaux d'exploitation 2025.

Madame le Maire donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire, pour présenter le devis des travaux d'exploitation qu'il y a lieu de réaliser en 2025 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'approuver le devis faisant l'objet de la prestation de l'Office National des Forêts,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le document établi à cet effet,
- DIT que les crédits nécessaires au financement des dépenses, estimées à :
 - Honoraires ONF : 2 914.60 € H.T. qui se décomposent comme suit :
 - ⇒ 1 909.80 € H.T. pour sa partie maîtrise d'œuvre comprenant l'assistance technique, la préparation des contrats avec les entreprises, à savoir le suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux,
 - ⇒ 1 004.80 € H.T. pour les travaux de cubage classement et la matérialisation des lots de bois de chauffage.
 - Prestations entreprises : 12 640 € H.T. pour les prestations qui seront formalisées sous la forme d'un contrat avec les entreprises, à savoir les travaux d'abattage, de façonnage et de débardage, Seront inscrits au budget communal de l'année 2025, article 61524.

APPROUVE l'état de prévision des coupes 2025 pour une recette brute estimée à 57 480 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00